

# COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ADAPEI 63

15 rue des Frères Lumière - 63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 90 11 74 - cse@adapei63.org

⚠ Les documents qui ne sont pas remplis correctement ou illisibles ne seront pas traités

## INSCRIPTION EPARGNE CHEQUES VACANCES ANCV 2024-2025 de septembre 2024 à mai 2025 (9 mois d'épargne)

**A RETOURNER AVANT LE 05 JUILLET 2024**

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse:.....CP :.....Ville :.....

Etablissement : ..... Tel port :.....

### PRÉLÈVEMENT MENSUEL SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE

MONTANT MENSUEL DE L'EPARGNE CHOISIE : ..... € / mois

➤ 10 € minimum, par tranche de 10 €

**Participation du C.S.E.** selon votre tranche de quotient familial, déterminée pour 2024, après réception de votre bulletin d'information C.S.E. 2024 et de votre avis d'imposition.

**JE CHOISIS DES CV PAPIER**  **OU DES CV CONNECT (format digital)**

CV connect : merci de noter votre **adresse mail personnelle** sur laquelle vous recevrez les informations :

.....@..... (Écrire lisiblement en majuscules)

Il appartient à chaque salarié de vérifier sur son compte bancaire si le 1<sup>er</sup> prélèvement en septembre a bien été effectué et de nous contacter si nécessaire.

Les prélèvements automatiques, sur votre compte bancaire, se feront vers le 5 de chaque mois, **sur 9 mois**, de septembre 2024 jusqu'en mai 2025. **Le CSE se réserve le droit d'arrêter l'épargne à partir de 2 impayés.** Le montant épargné vous sera rendu en CV en juin 2025.

Fait à ..... Le ...../...../2024

Signature

✓ **Remplir impérativement le mandat de prélèvement SEPA au verso de ce document, le signer et joindre un RIB.**

✓ Merci de signaler tout changement de coordonnées bancaires au comité en cours d'année.

✓ Afin de traiter les dossiers au mieux, nous vous demandons de **retourner l'inscription avant le 05 JUILLET 2024 impérativement**, par les RP, par courrier ou mail. **Après cette date, aucune inscription ne pourra être prise en compte**, merci de votre compréhension.

✓ **Les salariés qui quittent l'association avant la fin de l'épargne (mai), ne bénéficient plus de l'épargne CV.** Merci de signaler votre départ au CSE, nous arrêterons immédiatement les prélèvements et nous vous rembourserons le montant épargné par virement. Le salarié pour bénéficier de la participation du CSE aux CV doit être présent au moment de la commande. (Réglementation URSSAF)

**Attention, frais bancaires parfois importants appliqués par certaines banques, pour la mise en place de prélèvements.**

